



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-20242>

Département(s) de publication : **77, 91**

Annonce n° **26-20242**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CA GRAND PARIS SUD SEINE ESSONNE SENART

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20005922800011

Ville : Evry cedex

Code postal : 91054

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 77, 91

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2026_AVISLIkhk

Identifiant interne de la consultation : 2026M003

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction de l'achat et de la commande publique

Adresse mail du contact : commande.publique@grandparissud.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 169915858

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque

et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 07/04/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Non

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Conception et installation d'une centrale photovoltaïque sur le parking de l'Hôtel d'Agglomération de Grand Paris Sud à Lieusaint

Code CPV principal - Descripteur principal : 45112500

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le marché concerne la réalisation d'une installation ombrière photovoltaïque d'environ 67,5 kWc en autoconsommation totale, sans vente de surplus, ci-après appelées indifféremment « centrales » ou « installations », sur le parking de l'Hôtel d'agglomération de Lieusaint

Lieu principal d'exécution du marché : Seine-et-Marne, Essonne

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Une visite obligatoire aura lieu : Visite 1 : Le lundi 16 mars 2026 à 10H00 CA Grand Paris Sud - site de Lieusaint 9 allée de la Citoyenneté 77127 Lieusaint Visite 2 : Le jeudi 19 mars 2026 à 10h00 CA Grand Paris Sud - site de Lieusaint 9 allée de la Citoyenneté 77127 Lieusaint

Autres informations complémentaires : Prestation supplémentaire Eventuelle (PSE) facultative : Les candidats devront obligatoirement remettre une offre de base correspondant à des fondations en béton massif. Une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) facultative est prévue. Elle portera sur la réalisation de fondations en béton sur micropieux. Les deux solutions sont rendues possibles au regard de l'étude géotechnique réalisée (Annexe 3 du CCTP - Étude géologique), laquelle conclut à la faisabilité technique de ces deux types de fondations. L'offre de base et le cas échéant, la PSE facultative seront analysées séparément selon les mêmes critères et sous-critères que ceux définis au présent règlement de consultation Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de retenir la PSE en substitution de l'offre de base. Dans cette hypothèse, la solution correspondant à la PSE se substituera intégralement à l'offre de base pour l'attribution du marché. Négociation : oui avec les trois premiers candidats. Voies et délais de recours : La présente procédure peut faire l'objet d'un référé précontractuel (art L551-1 du CJA) jusqu'à la signature du contrat. Les candidats évincés peuvent également, une fois le contrat signé, saisir le TA d'un référé contractuel (art L551-13 et suivants et R551-7 et suivants du CJA) : - jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution, - dans un délai de 6 mois à compter du lendemain de la conclusion du contrat (en cas d'absence de publication d'un avis d'attribution). Dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution, les concurrents évincés de la conclusion d'un contrat administratif, ainsi que les tiers, sont recevables à former un recours devant le TA en pleine juridiction contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses, qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires (Conseil d'Etat, Assemblée, 4 avril 2014, n°358994 Tarn et Garonne). Une requête contestant la validité du contrat peut être accompagnée d'une demande tendant à la suspension de son exécution (art L521-1 du CJA). La suspension desdites décisions peut également être demandée devant le juge des référés du même TA (art L521-1 du CJA). La requête en référé devra, pour être recevable, être assortie d'un

recours au fond. Les candidats évincés peuvent en outre former un recours pour excès de pouvoir contre la décision de signer le contrat, de déclarer sans suite ou contre les clauses règlementaires du contrat dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la publicité de la décision attaquée. La saisine du tribunal peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/02/2026